



## Infos pratiques

---

- **Toutes les classes ont cours le mercredi matin.**  
Tous les élèves du lycée auront des **D.S.T (Devoirs Surveillés sur Table)** le samedi matin selon un planning établi.
- **Vous trouverez sur le site : [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr) :**  
Le règlement intérieur - La charte informatique - La charte DST (lycée) - Le règlement des laboratoires –  
Le règlement financier – Le certificat d'inaptitude à la pratique de l'EPS - La fiche médicale - La rentrée au secondaire - Le projet éducatif - La demande de bénévoles en pastorale, catéchèse et BDI - La liste des fournitures scolaires demandées pour chaque niveau - Le planning des semaines paires et impaires.
- **Les inscriptions**  
Les parents qui souhaitent inscrire un enfant au secondaire pour la prochaine rentrée doivent en faire la demande, auprès du Chef d'Établissement, dès le mois d'octobre pour les 6<sup>ème</sup> ; dès le mois de décembre pour les autres niveaux.
- **Manuels scolaires**  
Un seul jeu de manuels scolaires est fourni aux élèves au collège et au lycée. **Aucun manuel scolaire ne peut être stocké dans les classes.** Les manuels scolaires doivent être gardés au domicile et apportés à la demande des professeurs.
- **Un agenda** est fourni à tous les élèves du collège.  
**Un carnet de liaison** est fourni à tous les élèves du secondaire.
- **Documents numériques**  
Dès que l'ensemble des procédures de début d'année est terminé (stabilisation des emplois du temps, vérification des options, des groupes,...), vous pouvez avoir accès à un certain nombre de documents en ligne via le **site Ecole Directe** :
  - **Certificats de scolarité**
  - Emploi du temps standard de la classe
  - Relevés de notes
  - Cahier de texte de la classe en ligne
  - Absences et retards
  - Etc.

Un identifiant et un mot de passe (nouveaux à chaque rentrée scolaire) vous sont alors fournis pour accéder à Ecole Directe par notre site [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr).  
De ce fait, les documents habituellement envoyés aux familles, font désormais place à des documents dématérialisés. Des précisions vous seront communiquées ultérieurement, à la rentrée.
- **Le Pass+ 92 (collège)**  
Un porte-monnaie électronique de 80 € est offert par le Conseil Général pour tous les collégiens afin de financer les activités extrascolaires culturelles et sportives de votre enfant. L'inscription se fait par Internet sur le site du Conseil Général : [www.passplus.hauts-de-seine.fr](http://www.passplus.hauts-de-seine.fr) dès le 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- **Carte Imagine R**  
Un forfait annuel financé par le STIF et la Région Ile-de-France offre des conditions de transport à tarifs avantageux, toute l'année, aux élèves collégiens et lycéens sur tous les transports de l'Ile de France (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95).  
Pour plus de renseignements, site internet : [www.imagine-r.com](http://www.imagine-r.com)
- **Carte Scolaire Bus**  
Pour plus de détails, ces formulaires sont téléchargeables sur le site [www.optile.com](http://www.optile.com), rubriques « guide pratique », « titres de transports » puis « la carte scolaire bus lignes régulières ».

Retrouvez tous ces renseignements sur le site : [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)

**Ogec Saint-Thomas de Villeneuve**

1646 avenue Roger Salengro - 92370 Chaville

☎ 01 41 15 95 15 - ☎ 01 47 50 81 33 - ✉ [contact@stv-chaville.fr](mailto:contact@stv-chaville.fr) - 🌐 [www.stv-chaville.fr](http://www.stv-chaville.fr)